

Présentateurs : Ginette Côté et Martin Gravel, Secrétariat du Conseil du trésor

Le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) est responsable de mettre en œuvre la Directive concernant l'évaluation de programme dans les ministères et les organismes (Directive). Cette dernière a été déployée de façon graduelle jusqu'à la mise sur pied de la Direction générale de l'encadrement gouvernemental des fonctions d'évaluation de programmes et de vérification interne (DGEGFEPVI) en décembre 2016.

Cette unité a depuis publié une série d'instructions sur les obligations prévues à la Directive : le plan pluriannuel d'évaluation, le cadre de suivi et d'évaluation préliminaire, le cadre d'évaluation et le rapport d'évaluation. À ces obligations s'est ajouté l'Outil d'évaluation des programmes dont le caractère obligatoire dépend du contexte dans lequel se déroule l'évaluation.

Ces publications sont accompagnées de séances d'informations et de formations destinées aux ministères et organismes assujettis. À cet effet, un réseau des répondants en évaluation de programme regroupant les responsables des fonctions d'évaluation de programme dans les ministères et organismes a été mis en place en juin dernier.

Cependant, une partie des utilisateurs potentiels de ces outils ont été rejoints au cas par cas par la DGEGFEPVI : les évaluateurs en pratique privée et les chercheurs universitaires auxquels ont recours certains ministères et organismes. Le but de cette présentation est donc de les informer des attentes du SCT lorsqu'ils réalisent des évaluations pour le compte d'un ministère ou d'un organisme assujetti à la Directive.

En effet, tous les livrables en évaluation sont déposés au SCT et analysés par la DGEGFEPVI. La présentation reprendra donc les grandes lignes des instructions publiées par le SCT en plus de communiquer les éléments sur lesquels le SCT met l'accent dans son analyse des livrables en évaluation. Cette présentation permettra donc aux évaluateurs externes de produire des documents qui répondront aux besoins de leur client et qui répondront aux exigences du SCT.